

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

QUINZIÈME SESSION

Documents officiels

920^e

SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 21 novembre 1960,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Page

Point 3 de l'ordre du jour:

| | |
|---|-----|
| Pouvoirs des représentants à la quinzième session de l'Assemblée générale (<u>suite</u>): | |
| b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (<u>suite</u>) | 953 |

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la quinzième session de l'Assemblée générale (suite):b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (suite)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant d'aborder la liste des orateurs inscrits pour la séance de ce matin, je donne la parole au représentant du Cameroun, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

2. M. OKALA (Cameroun): J'aurais voulu éviter à l'Assemblée, ce matin, une intervention qui risque de sembler quelque peu tardive: j'aurais voulu répondre samedi, mais, notre délégation se trouvant placée en contrebas du bureau de la présidence, le Président n'a pas pu se rendre compte que je levais la main pour demander à exercer mon droit de réponse aux déclarations du représentant de l'Union soviétique [919^e séance].

3. En effet, ce personnage a cru devoir, au cours de sa longue intervention, reprendre un refrain que nous connaissons déjà et qui est répété à toute occasion, et, à propos de tout et de rien — à savoir "l'impérialisme américain, le capitalisme occidental, l'OTAN, les valets du colonialisme, le néo-colonialisme — bien que nous soyons déjà saturés de ce refrain qui lui est cher, à lui et à tout son syndicat. Le représentant de l'Union soviétique a cru, en plus, devoir influencer les membres de l'Assemblée en leur signalant un soi-disant aveu qui aurait été fait par un des membres de l'Assemblée, lequel aurait avoué qu'il était le laquais des coloniaillistes. M. Zorine s'est exprimé exactement en ces termes:

"Au cours du présent débat, nous avons entendu un aveu de caractère exceptionnel. L'un des délégués a déclaré à haute voix qu'il était un laquais et qu'il savait quels maîtres il servait. On avait déjà assisté à des tentatives, du haut de cette tribune, en vue de démentir le caractère servile de l'activité de certains, mais jamais encore personne n'avait avoué publiquement qu'il était un laquais. Le cas est sans précédent dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, mais ce qui est dit est dit, et peu importe que le délégué en ques-

tion — doté d'une franchise remarquable — ne soit pas allé jusqu'à nommer ses maîtres. Cela n'a guère d'importance, car il est facile de deviner leur identité." [Ibid., par. 59.]

4. Je ne poursuis pas plus avant, l'essentiel étant cité. Je suis vraiment étonné, et mon étonnement frise la surprise: le représentant de l'Union soviétique me fait un honneur que ma modeste personne ne mérite pas. En effet, lorsqu'on est le représentant du pays du spoutnik, il me semble que l'on doit posséder une certaine notion et de la science et de l'humour. Si le représentant de l'Union soviétique n'a pas cru trouver dans mon intervention une pointe d'humour, je m'en excuse: cela prouve que son éducation et la mienne diffèrent. S'il a été élevé dans le langage châtié de la religion moscovite, qu'il me permette de dire que, moi, qui ai fait mes humanités, je cherche de temps en temps à éléver le débat en y glissant quelques pensées qui peuvent dérider les gens, mais qui n'entrent pas dans l'orthodoxie diplomatique classique.

5. Le représentant de l'Union soviétique n'a pas cru devoir distinguer entre cet humour et la réalité. Evidemment, je sais que M. Zorine est habitué à assister à des séances dans certaines chambres où se font des aveux spontanés, et il a cru se trouver, ici, dans une de ces chambres où quelqu'un se livrait à des aveux de même nature. Je dois dire à M. Zorine qu'il n'en est rien. Si j'ai déclaré que je connaissais un peu mes maîtres, je peux également dire à M. Zorine qu'il n'ignore pas, certainement, que, depuis 10 ans exactement, son pays et ses satellites ont essayé d'imposer une doctrine et des hommes dans mon Cameroun natal, mais nous n'avons pu les accepter car nous estimons que la fierté de l'homme lui donne des raisons de vivre.

6. Lorsqu'un homme est pour ainsi dire oblitieré et qu'il ne pense plus comme il devrait penser, c'est un humain que l'on pourrait appeler un "mort vivant" — car il est transformé en robot. C'est en tout cas, quelqu'un qui n'agit plus de son propre chef. Je dirai au représentant de l'Union soviétique qu'alors qu'il n'a pas pu subjuguer ce petit peuple du Cameroun, malgré tous les fonds qui y ont été envoyés, malgré tout l'appareil de subversion que son pays et ses satellites y ont envoyé, je ne crois pas qu'il puisse parler, ici, d'un laquais, parce que le Cameroun s'honneure, précisément de n'appartenir à personne si ce n'est à lui-même. Si j'étais laquais, je serais laquais du peuple du Cameroun et du Cameroun. Voilà mes maîtres, Monsieur Zorine, puisque vous ne le saviez pas.

7. Cela dit, j'ajouterais que je ne vois pas exactement, avec mes yeux d'Africain, les choses comme vous, dont l'esprit de communiste est habitué à une façon de penser et à un raisonnement pour moi tortueux et obtus. C'est l'occasion de manifester mon deuxième étonnement. Je ne sais pas si M. Zorine

s'est regardé dans une glace. Je ne sais pas s'il sait que sa peau et la mienne diffèrent. Si bien que je ne vois pas comment, quand, dans ce débat sur le Congo, les Africains essayent de rechercher ce qui est bon pour ce pays, M. Zorine peut venir me répondre à cette tribune en lieu et place du représentant du Ghana, à qui mon propos s'adressait.

8. Dois-je comprendre par là que M. Zorine s'est rendu compte que son valet à lui n'a pas bien récité la leçon et qu'il fallait que le maître vienne lui-même parler de certaines choses? Mon cher frère du Ghana, lorsque je vous demandais pour le compte de qui vous travailliez, j'avais à l'esprit l'expression populaire "Quand on parle du loup, on aperçoit sa queue"; mais j'entendais parler d'un maître hypothétique qui pouvait être, aussi, le vôtre, puisque vous nous attribuez certains maîtres. Eh bien! votre maître ne s'est pas fait attendre: il est venu et il m'a répondu. J'en prends acte, car je croyais que, si je m'adresse à un Africain, c'est à un autre Africain de venir me répondre. Or je constate que, m'étant adressé à l'honorable représentant du Ghana, celui qui est venu me répondre c'est le représentant de l'Union soviétique. J'en conclus que "qui se ressemble s'assemble"; cela étant, permettez-moi d'enregistrer que désormais le Ghana s'est fait inscrire dans le syndicat des acolytes et des thuriféraires qui mènent, ici, l'action prolongée de l'Union soviétique en Afrique, et excusez-moi de dire que c'est peut-être là une tête de pont que vous ignoriez, mais dont vos maîtres nous ont parlé.

9. Avant de quitter cette tribune, je tiens à dire autre chose encore à M. Zorine: je croyais jusqu'ici que lorsqu'on représentait un grand peuple, un peuple connu pour ses réalisations scientifiques, eh bien! on ne viendrait pas, dans cette arène, se battre comme des chiffonniers. Cela me confirme dans mon impression que tous les grands ne sont pas toujours grands, et j'ajouterais que cela me confirme dans l'idée que nous, les petits pays d'Afrique, nous pouvons être fiers, car tous les petits ne sont pas toujours petits.

10. Et, en élevant le débat, je dirai, en terminant, au représentant de l'Union soviétique que l'affaire du Congo est une affaire purement africaine, qu'elle doit être traitée selon des normes africaines. Or, à juger de ce que je viens de voir, je constate que vous voulez faire du Congo une entreprise dont la raison sociale s'appellerait "Entreprise Zorine, Quaison-Sackey et Cie — siège social: Léopoldville". Quant au gérant, je vous laisse le soin d'y mettre son nom.

11. Monsieur le Président, je vous vois frapper du marteau ...

12. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le représentant du Cameroun est monté à la tribune pour répondre à des critiques qui lui ont été adressées, et non pour se livrer à des attaques. La réponse étant faite, je ne puis, à présent, lui reconnaître le droit de toucher au fond de la question, ni d'attaquer d'autres représentants.

13. M. OKALA (Cameroun): Monsieur le Président, je ne me suis attaqué, que je sache, à aucune délégation. J'étais en train de développer mon idée. Toujours est-il qu'à force de rappeler des orateurs à l'ordre, vous avez déjà cassé un marteau. Vous risquez, aujourd'hui, de casser la fauille, et les communistes ne s'en consoleraient pas, car vous

auriez cassé les deux insignes qui représentent leur doctrine. Ce serait dommage pour l'Assemblée.

14. Je terminerai en disant que j'ai voulu lever cette équivoque et en ajoutant que l'on m'a prêté dans ce débat des propos qui n'étaient pas les miens. Je tenais tout simplement à dire qu'en ce qui concerne l'affaire congolaise, personne ne fera en sorte qu'elle pourrisse. Elle ne pourra pas, parce que dans cette assemblée il y a encore d'honnêtes gens qui sont capables de comprendre où est l'intérêt des Congolais. Et c'est à ceux-là que nous faisons confiance.

15. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant du Ghana qui demande à exercer son droit de réponse.

16. M. QUAISON-SACKEY (Ghana) [traduit de l'anglais]: Je ne pensais vraiment pas me trouver de nouveau à cette tribune, car je me suis fait une règle d'éviter les calomnies personnelles et les attaques, directes ou indirectes.

17. Le représentant du Cameroun vient, au cours de son intervention, de mentionner mon nom, en l'associant à celui de M. Zorine, représentant de l'URSS. Je tiens à lui répondre tout de suite — et je désire que ma réponse figure au compte rendu — que le Ghana est un pays complètement indépendant, et qui ne reçoit d'ordres d'aucun autre pays. Oui, nous sommes absolument indépendants. Nous ne comptons nullement sur l'Ouest, pas plus que nous ne comptons sur l'Est. Tout ce que nous disons ici est l'expression même de nos convictions les plus profondes.

18. Nous ne venons pas ici, tels des valets, offrir nos services à quelque pays que ce soit. Le représentant du Cameroun a affirmé ici qu'il sait pour qui il travaille, puis il me demande, à moi ou à d'autres, de dire pour qui nous travaillons. Je ne vois vraiment pas ce que je pourrais lui répondre, alors que je sais que je ne travaille pour personne. C'est lui qui a déclaré savoir pour qui il travaillait.

19. Puisque le représentant de l'Union soviétique a abordé ce sujet ici à la 919ème séance, M. Okala est parfaitement fondé à répondre à M. Zorine. Mais qu'il ne mêle pas à la controverse le nom du Ghana, ou le mien. C'est là, à mon avis, un procédé bien peu parlementaire; c'est, de plus, de mauvais goût. J'espère que le représentant du Cameroun apprendra à se comporter comme il est d'usage de le faire ici, et qu'il cessera d'adopter une attitude provocante.

20. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Nous poursuivons la discussion du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs [A/4578]. Je donne la parole au représentant de la Guinée, premier orateur inscrit sur ma liste.

21. M. TOURE Ismaël (Guinée): L'approbation du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et l'éventuelle adoption du projet de résolution contenu dans ce document constituerait la décision la plus grave, plaçant les Nations Unies au banc des accusés dans le difficile problème congolais. On se souvient encore, à la suite de l'agression belge perpétrée contre la jeune République du Congo, de l'appel du Gouvernement central de cette jeune république, dirigé par le Premier Ministre, Patrice Lumumba^{1/}.

^{1/} Documents officiels du Conseil de sécurité, quinzième année, Supplément de juillet, août et septembre 1960, document S/4382.

Appel à la fois pathétique, sincère et confiant, inspiré par la grande confiance placée par les dirigeants de ce pays à peine libéré du colonialisme dans l'Organisation internationale.

22. Le Conseil de sécurité avait, à sa 873ème séance, répondu positivement à la demande d'aide du Gouvernement de la République du Congo et avait adopté une résolution à ce sujet.

M. Touré donne lecture du texte de cette résolution^{2/}.

23. Il est clair que ni l'esprit ni la lettre de cette résolution n'ont été fidèlement respectés par la Force des Nations Unies envoyée au Congo grâce au concours des Etats Membres d'Afrique et d'Asie qui ont répondu spontanément à la demande de la République du Congo et à celle des Nations Unies.

24. Ce n'est pas sans hésitation, d'ailleurs, que toutes les troupes africaines ont été acceptées au Congo. Celles de la République de Guinée, en particulier, n'ont été admises sous la bannière des Nations Unies qu'après une prise de position énergique du chef de l'Etat guinéen, dans un télégramme de protestation adressé au Secrétaire général des Nations Unies. Voici la teneur de ce télégramme:

"Insistons particulièrement au nom gouvernement et peuple guinéens pour utilisation immédiate forces militaires Guinée mises à votre disposition. Gouvernement et peuple guinéens comprendraient pas rejeter leur offre au profit troupes non africaines dont toutes ne sont pas résolument engagées pour la cause de la liberté africaine. Si notre proposition n'est pas reconsidérée, Gouvernement Guinée se verrait dans obligation absolue envisager mettre directement ses troupes à la disposition Gouvernement frère Congo dans cadre exclusif solidarité africaine. Espérons que votre objectivité personnelle et devoir patriotique peuple Guinée se concilieront dans une acceptation prioritaire de notre offre pour le triomphe cause commune indépendance unité congolaises et paix universelle."

25. Ainsi, dès le départ, l'action des Nations Unies au Congo comportait plusieurs aspects contradictoires qui ont donné lieu par la suite à de graves malentendus et à des situations paradoxales. En effet, la sécession du Katanga n'est devenue une réalité qu'à la suite de la mise en œuvre par le Secrétaire général de l'ONU des résolutions du Conseil de sécurité interprétées sous l'angle d'une prétendue non-ingérence dans les affaires congolaises. De l'avis de ma délégation, les Etats qui ont des troupes au Congo — troupes envoyées pour maintenir les institutions congolaises et faire face à l'agression belge — sont placés aujourd'hui devant la terrible menace d'être complices de l'éclatement définitif de ces mêmes institutions nationales et de la trahison des intérêts du peuple congolais. Voilà le drame des Etats d'Afrique et d'Asie, ainsi que des autres Etats qui, à la suite de l'intervention des Nations Unies au Congo, se demandent si réellement leurs forces militaires servent encore à quelque chose dans l'accomplissement de l'objectif qu'ils recherchaient. La délégation de la République de Guinée se pose aujourd'hui cette question: les dirigeants du Congo n'ont-ils pas eu tort de faire appel à l'ONU? Et nous, pays africains, n'avons-nous pas eu tort de placer

notre action, au Congo, dans le cadre de cette institution?

26. Ces questions sont de plus en plus brûlantes et exigent de plus en plus une réponse.

27. Le Gouvernement belge, foulant aux pieds les résolutions du Conseil de sécurité, a non seulement renforcé sa mainmise sur la province sécessionniste du Katanga, mais peut aujourd'hui se féliciter de l'approbation chaleureuse du Gouvernement des Etats-Unis, son allié, après l'amorce du retour massif des colons belges et l'affermissement du contrôle belge sur le prétendu pouvoir des commissaires généraux. Il devient de plus en plus évident que l'ONU s'écarte du but initial de son intervention au Congo, sous la pression non dissimulée du Gouvernement belge et du Gouvernement des Etats-Unis. Le Gouvernement belge n'est plus l'agresseur responsable des troubles au Congo, mais un allié de bonne foi que l'on nous recommande comme parfaitement qualifié pour aider le peuple congolais, en collaboration avec les Nations Unies. Si cette collusion entre les Nations Unies, le colonialisme belge et l'impérialisme nord-américain continue, le Congo deviendra dans l'histoire africaine un nouveau tournant décisif, une véritable poudrière, mettant en jeu les forces les plus explosives qui puissent s'imaginer actuellement sous le soleil d'Afrique.

28. Personne ne peut prévoir les proportions et les conséquences de ce que prépare actuellement l'Organisation internationale en favorisant la mise sous tutelle de la République du Congo. Les récents événements de Léopoldville sont des plus inquiétants et des plus tristes, sous l'angle du prestige de l'Organisation internationale. Jamais on n'aurait cru les officiers des forces des Nations Unies au Congo capables, en l'absence du représentant personnel du Secrétaire général, de s'associer à une démonstration tapageuse des troupes du colonel Mobutu. La presse relate dans le détail le soutien actif prêté par des fonctionnaires responsables des Nations Unies, qui tenaient certainement à manifester au colonel Mobutu leur sympathie nouvelle, à la suite sans doute de la désapprobation du premier rapport de M. Dayal^{3/} par les Etats-Unis et leur alliée la Belgique. Il s'agissait, dit-on, d'étaler la force du clan anti-lumumbiste à Léopoldville. Nous sommes loin de cette prétendue impartialité si souvent claironnée par les complices de l'agression impérialiste au Congo.

29. Comment se fait-il que les troupes des Nations Unies stationnées à Léopoldville aient pu assister sans réagir à la farce tragique que constitue le coup d'Etat factice du colonel Mobutu? Dans la résolution du Conseil de sécurité en date du 14 juillet 1960, il était question d'une demande d'assistance militaire adressée au Secrétaire général par le Président et le Premier Ministre de la République du Congo. N'est-ce pas un échec cuisant pour l'Organisation internationale que cette assistance militaire n'ait pu préserver le gouvernement qui l'a sollicitée d'un coup d'Etat, surtout d'un coup d'Etat venant d'une armée dont l'inexpérience et l'inorganisation sont connues de tous? Aujourd'hui, à Léopoldville, l'insécurité reste totale. Les Nations Unies se contentent de parer au plus grave, sans aucune perspective claire de solution pour ramener la sécurité et une existence normale au Congo. Au contraire, chaque

jour les missions diplomatiques elles-mêmes sont menacées d'expulsion par les soldats inconscients du colonel Mobutu. Cette armée serait-elle plus capable que celle des Nations Unies? Les événements de Léopoldville correspondent évidemment à l'offensive menée à l'ONU par la délégation des Etats-Unis en vue de donner aux forces antinationalistes et anti-gouvernementales du Congo une consécration et une protection internationales.

30. De l'avis de ma délégation, cette offensive comporte trois aspects également négatifs et également dangereux pour l'avenir de l'Afrique en général, et du Congo en particulier. Premièrement, il s'agit d'agir par personne interposée; deuxièmement, il s'agit de s'assurer la soumission d'hommes sans attaches avec leur pays et mis dans l'impossibilité de réagir, sinon conformément aux ordres du patron; troisièmement, il s'agit de diviser pour régner — selon l'éternelle formule impérialiste — de diviser pour affaiblir ceux dont les intérêts sont directement menacés.

31. A la suite de plusieurs semaines d'hésitation, la Commission de conciliation qui devait se rendre au Congo, composée de 15 Etats Membres d'Afrique et d'Asie, s'est heurtée, à New York même, à des manœuvres diaboliques visant à l'affaiblir et à la décourager totalement. Dans tout ce jeu, l'atout maître dont on s'est servi a été l'autorité non contestée du chef de l'Etat congolais. Dans les mains des impérialistes, le président Kasa-Vubu, autorité soi-disant incontestée au Congo, est devenu une arme efficace pour placer le Congo indépendant sous la tutelle impérialiste, avec la bénédiction des Nations Unies. Avec une telle arme, on est sûr du vote des délégations sensibles au respect superficiel et verbal des chefs d'Etat africains, même si ce respect viole la démocratie de l'Etat en question et couvre les assassins de son peuple. On a poussé le ridicule jusqu'à demander au Comité consultatif de s'assurer l'accord du chef de l'Etat avant le départ de la Commission de conciliation pour Léopoldville. On a même proposé un marché ignoble qui consiste à faire accepter à certaines délégations le vote en faveur de la prétendue représentation présidentielle du Congo aux Nations Unies comme condition au départ de la Commission de conciliation pour Léopoldville. Ainsi, nous nous trouvons devant un sabotage presque total de toute conciliation susceptible d'amener les responsables congolais à se mettre sincèrement au service de leur pays, dans le cadre de leurs institutions nationales. Ce n'est un secret pour personne que ce que les colonialistes et leurs alliés veulent empêcher à tout prix, au Congo, c'est précisément le retour à la démocratie et la restitution au gouvernement légal de ses prérogatives. Dans cet horrible jeu, l'Organisation des Nations Unies doit comprendre que sa responsabilité est engagée. Elle ne peut échapper à une critique sévère de l'opinion africaine et internationale, si l'arbitraire persiste dans un pays où elle a été invitée à intervenir à un moment où prédominait la légalité.

32. La Commission de conciliation ira-t-elle à Léopoldville? On peut se demander quels peuvent être les résultats de ses efforts, dans un cadre où l'équivoque et le double jeu continuent de régner, dans un cadre où les paroles d'amitié ne correspondent nullement aux actes et où les loups se font passer pour des brebis.

33. Ma délégation en est arrivée à se demander si le but du Comité consultatif sur le Congo, créé sur la recommandation du Secrétaire général^{4/}, n'est pas de susciter des contradictions et des oppositions entre ses propres membres, les empêchant ainsi de prendre des attitudes vigoureuses empreintes de clarté et de netteté, et inspirées par les seuls intérêts du peuple congolais, au lieu de perdre leur temps à se congratuler ou à émettre des vœux purement théoriques.

34. Le plus grave, c'est qu'on ne tient nullement compte des sentiments et des préoccupations du Comité consultatif dans les décisions qui sont prises par les Nations Unies au Congo. A quoi sert le Comité consultatif sur le Congo si, malgré son avis unanime, une délégation — celle des Etats-Unis — peut s'opposer à l'ajournement du débat sur la situation au Congo? Malgré son échec devant l'Assemblée générale, qui a voté à une large majorité pour la suspension des débats sur le Congo, approuvant ainsi les délégations les plus directement intéressées dans ce conflit, la délégation des Etats-Unis est revenue à la charge. Méprisant totalement les avis répétés du Comité consultatif, la délégation des Etats-Unis a convoqué, d'une manière on ne peut plus précipitée, la Commission de vérification des pouvoirs pour lui imposer l'examen immédiat de documents fallacieux concernant la délégation illégale présentée sous la caution du chef de l'Etat congolais. Ceux qui, à l'ouverture de la présente session, ont empêché les véritables représentants du Gouvernement central congolais, démissionnés, de siéger, ceux-là mêmes que l'absence des porte-parole du Gouvernement congolais qui avait appelé les Nations Unies au secours n'a nullement choqués, sont les plus pressés, aujourd'hui, à voir occuper le siège du Congo par des personnes qui ne représentent que les fractions les plus condamnables de ce pays.

35. La Commission de vérification des pouvoirs prétend n'avoir agi que dans le cadre de la procédure stricte, en dehors de tout examen politique de la question de la représentation aux Nations Unies de la République du Congo. Mais la Commission comprend deux membres africains qui ont refusé de prendre part au vote du projet de résolution présenté par les Etats-Unis [A/CR/L.4], parce qu'ils estimaient que la délégation de ce pays n'a voulu, à aucun moment, tenir compte de leur avis en tant que représentants de pays d'Afrique ayant des troupes au Congo, représentés au surplus à la Commission de conciliation qui doit se rendre très bientôt à Léopoldville.

36. Si l'Union soviétique a voté contre le projet de résolution proposé par la délégation des Etats-Unis, les deux membres africains de la Commission de conciliation, en refusant de prendre part au vote à la Commission de vérification des pouvoirs, ont voulu souligner davantage le caractère inhabituel et invraisemblable de ce projet de résolution. Bien entendu, les délégation qui ont suggéré, et préparé minutieusement, le voyage du chef de l'Etat congolais, et qui se sont servies de son autorité pour voler au Gouvernement central congolais le siège qui lui revient de droit, ces ennemis de l'indépendance congolaise espèrent, ainsi, barrer la route à toute expression authentique du peuple congolais au sein des Nations

^{4/} Ibid., quinzième année, 887ème séance, par. 36.

Unies pour une période indéterminée. Rien ne pouvait les émouvoir, et l'Assemblée générale, par des méthodes de conditionnement bien connues, est par malheur toujours en mesure de cautionner pareille forfaiture.

37. La Commission de vérification des pouvoirs prétend ignorer les mobiles du voyage de M. Kasa-Vubu. Elle prétend ne pas être intéressée par la situation qui règne actuellement au Congo. Les protestations du Parlement n'ont pas réussi à émouvoir les membres de cette commission, laquelle, par son vote, a donné sa caution à un voyage présidentiel lourd de signification politique. Que dit le président Joseph Okito, au nom du Sénat de la République du Congo, dans un message télégraphique communiqué à toutes les délégations par les soins du Secrétariat? Ce message [A/4561, annexe II], dans un style lacunaire, dresse un véritable réquisitoire contre les forces coalisées pour la perte de la souveraineté chèrement reconquise par le peuple congolais après 80 années d'esclavage et d'exploitation. Citons ce message, non pas pour convaincre, mais pour placer certaines délégations devant les graves responsabilités qu'elles vont assumer en s'associant à une offensive de grand style qui met en danger l'Organisation internationale elle-même, alors qu'il a été fait appel à elle en tant que force de paix et de justice, sa seule raison d'être:

"Raison nombreux liens qui lient la Belgique et la République du Congo, le peuple du Congo a établi une politique qui a pour objet réaliser amitié belgo-congolaise sur une base pacifique. Raison traité amitié signé entre la Belgique et la République du Congo 29 juin 1960. Il n'a pas dépendu du peuple congolais que cette amitié ne fut maintenue, c'est-à-dire traduite dans les faits. C'est la Belgique qui, pour des raisons impériales, a rompu les ponts. Avant 30 juin 1960, Gouvernement belge avait emporté tout portefeuille congolais à Bruxelles en vue empêcher notre jeune Etat de vivre. Dès le 7 juillet, le Gouvernement belge n'a pas craint de faire attaquer inopinément peuple congolais par ses paracommados et susciter, peu de jours après, la sécession de la province du Katanga, à la manière des Hollandais en Indonésie, en 1947-1948, opérations de police sur Djakarta sécession de la Nouvelle-Guinée. En septembre et octobre, les forces armées belges regroupées au Katanga ont organisé les troubles et les tentatives de sécession de la zone minière de Bakwanga dirigés par des officiers belgo-britanniques, dont le capitaine rhodésien Roberts et trois Belges sont détenus à Luluabourg. Pour abattre ou faire échec au Gouvernement légal élu par le peuple et dirigé par le Premier Ministre, M. Patrice Lumumba, tous les ressortissants belges restés au Congo n'ont pas reculé devant les moyens les plus inavouables. Violente campagne de dénigrement contre le gouvernement Lumumba dans les bars orchestrée et alimentée par ex-ambassadeur flamand van den Bosch, les missionnaires catholiques belges, les grandes sociétés d'exploitation et les dirigeants de l'Université de Louvain. Corruption des Congolais par les groupes financiers à coups de "bank-notes". Entrée en scène du Deuxième Bureau belge sous la direction de M. Dieu, se traduisant par la fourniture d'armes et de munitions à l'armée congolaise et par la corruption de ses officiers à coups de millions de francs. Agissements préjudiciables de

la Sabena caractérisés par les faits. Transports des soldats, armes et munitions pour le compte des rebelles congolais, etc. Non moins grave est le rôle actif joué par les juristes et financiers belges et français dans la violation par le chef de l'Etat Joseph Kasa-Vubu de la Constitution provisoire ou Loi fondamentale octroyée par la Belgique. Révocation injustifiée du premier ministre Patrice Lumumba et révocation de ses ministres et fonctionnaires engagés par lui, à l'instigation des évêques belges locaux, du professeur van Bilsen et de l'avocat parisien maître Croquez... — Soit dit en passant, maître Croquez doit, en ce moment, se trouver à New York — désignation sans droit de M. Iléo, ex-président du Sénat de la République du Congo, comme premier ministre, ministre de la défense et ministre de la justice, au mépris de la volonté du Parlement, qui avait voté pour la troisième fois confiance au premier ministre Lumumba, et de la coutume constitutionnelle qui veut qu'en régime parlementaire un premier ministre ou président du Conseil responsable devant les assemblées parlementaires ne soit remplacé ou démis de ses fonctions ministérielles par le chef de l'Etat qu'à l'issue d'un vote hostile du Parlement. Nonobstant annulation formelle de la révocation par le Parlement, M. Kasa-Vubu — qui a été investi par ce parlement en vertu de la Loi fondamentale qu'il piétine — persiste. En date du 13 septembre, les deux Chambres réunies ont désavoué M. Kasa-Vubu et ont donné pleins pouvoirs au gouvernement Lumumba. Cet acte lui offrait l'occasion de raisonner et d'accepter la décision du Parlement ou tout court offrir sa démission. Les liberticides belges ont forgé les coups d'Etat militaires du colonel Mobutu à la manière de l'homme du 18 brumaire. La suspension des activités du Gouvernement et du Parlement institution des commissaires généraux et le versement des fonds secrets à ces derniers. La remise des millions de francs au chef de l'Etat Kasa-Vubu, Bomboko et au colonel Mobutu pour leur permettre de corrompre les masses congolaises, les parlementaires et les agents des services, de prendre la situation politique en main au bénéfice des paternalistes belges et d'instaurer à Léopoldville le régime fasciste du colonel Mobutu et de ses hommes de main du camp Léopold et de Thysville. Nous énumérons ci-après la liste des griefs: 1) révocation du Gouvernement contre la volonté du peuple; 2) ajournement illégal du Parlement dans l'intention de ne pas être déstitué par cet organe souverain: violation article 70 de la Loi fondamentale; 3) révocations massives de ministres et fonctionnaires du gouvernement Lumumba remplacés par les siens et par les membres de ses alliés; 4) installation illégale du collège des commissaires généraux ne tenant pas compte de l'article 57 de la Loi fondamentale qui stipule que tout mandat impératif est nul; 5) création des lois et ordonnances-lois tout en les mettant en exécution immédiatement sans l'autorisation et sans l'approbation des chambres relativement à l'article 37 de la même Loi; 6) les manœuvres échappatoires de Kasa-Vubu le dénigrent. Le Parlement de la République du Congo, en date du 13 septembre, avait constitué une commission de conciliation en vue de tenter un rapprochement entre les deux chefs du pays (Kasa-Vubu et Lumumba). Cette commission a abouti à un résultat satisfaisant. Un contreprojet de conciliation

a été signé par le chef de l'Etat, le Premier Ministre et les membres de la Commission. Peu après, le chef de l'Etat a nié la convention écrite, dont l'original est en notre possession; 7) par le canal du colonel Mobutu, le chef de l'Etat a semé les désordres et la terreur: viols, pillages, arrestations arbitraires, etc.; 8) Kasa-Vubu reconnaît l'indépendance du Katanga et encourage Kalondji Albert à la sécession de la zone minière de Bakwanga. Cependant il a prêté serment de maintenir l'intégrité du territoire de la République du Congo dans ses limites, suivant l'article 6 de la Loi fondamentale du 9 mai 1960. Avec l'autorisation du Parlement, le Gouvernement central avait envoyé l'armée nationale au Katanga, via Bakwanga, pour maintenir l'ordre et l'intégrité du territoire. Chef de l'Etat, personne irresponsable devant le Parlement, avait ordonné le cessez-le-feu sans l'assentiment du Parlement et du Gouvernement, toujours dans l'intention d'encourager la sécession, avec le seul but de balkaniser le Congo. Contrairement au télégramme envoyé par les séparatistes, le peuple congolais et le Parlement congolais soutiennent le récent rapport de M. le Secrétaire général et de son représentant spécial à Léopoldville, et réitèrent la demande de voir le Congo représenté par M. Thomas Kanza, représentant du gouvernement légal. Pour le Parlement: Le président du Sénat Joseph Okito. Pour accord: les parlementaires."

38. On comprend pourquoi cette voix authentique du peuple congolais fait peur aux impérialistes et pourquoi la véritable délégation du Gouvernement congolais n'a pas bénéficié de la même sollicitude que celle de M. Kasa-Vubu. Jetons maintenant un coup d'œil sur cette délégation présidentielle. De toute évidence, M. Justin Bomboko n'est plus ministre des affaires étrangères. Par contre, il est actuellement président du fameux "collège des commissaires généraux". Sa signature en tant que ministre des affaires étrangères constitue donc un acte d'une illégalité flagrante. Mais, nous sommes sûrs, les mêmes délégations qui, lors de l'ouverture de cette session, ont manœuvré pour empêcher le Gouvernement congolais d'être représenté aux Nations Unies accepteront aujourd'hui, les yeux fermés, ce titre usurpé de ministre des affaires étrangères, sans, pour autant, reconnaître l'existence et la légitimité du Gouvernement central en question. Quant au collège des jeunes commissaires, il ne saurait en aucun cas tenir lieu de gouvernement. D'ailleurs, si c'était un gouvernement, M. Bomboko devrait alors porter, plus fièrement, le titre de président du Conseil. Retenons toutefois le fait, à la fois très grave et très important, que, dans la délégation que nous recommande M. Kasa-Vubu, M. Justin Bomboko et M. Mario Cardoso sont des émanations directes du pouvoir illégal à tendance fasciste installé après le coup d'Etat de Mobutu, avec, bien entendu, la bénédiction du Gouvernement belge et de ses alliés.

39. Fait encore plus grave: en examinant cette liste, on relève le nom de M. Evariste Kimba, ministre du Katanga. Que représente cet homme sinon la sécession katangaise issue de la proclamation de la soi-disant indépendance de cette province, sur l'instigation du Gouvernement belge? Personne ne nierait que la sécession du Katanga a été condamnée par l'opinion internationale comme une simple manœuvre belge pour soustraire cette province à l'autorité du Gouvernement central congolais et la maintenir sous

la domination et l'exploitation belges. Aucun gouvernement au monde n'a reconnu cette indépendance. Ainsi donc, M. Kasa-Vubu, après avoir minimisé dans son discours devant l'Assemblée générale [912ème séance] la trahison du fantoche Tshombé, va plus loin et demande maintenant à l'Organisation internationale de cautionner cette reconnaissance de fait de l'indépendance du Katanga, malgré les protestations du Parlement congolais et du Gouvernement congolais.

40. On comprend pourquoi les délégations de la Belgique, de la France et des Etats-Unis appuient une telle représentation du Congo. Il est clair que bientôt les représentants de M. Kasa-Vubu, comme lui-même, soutiendront devant les Nations Unies, à la grande satisfaction des colonialistes, la soi-disant illégalité du Parlement congolais. Ils demanderont que le Gouvernement congolais reste bâillonné et ne manqueront pas de plaider la cause des jeunes commissaires, que tout le monde sait inconscients et irresponsables. Ils insisteront évidemment sur les services hautement appréciés des conseillers techniques belges et français. Au reste, il serait tout à fait incompréhensible que l'Organisation des Nations Unies accepte de faire siéger deux membres au moins du collège des jeunes commissaires, tout en continuant à mettre en doute la légalité du coup de force du colonel Mobutu. Malheureusement, cette farce coûtera cher au peuple congolais. Il est encore temps de lancer un appel à tous les Congolais qui croient trouver aujourd'hui un soutien valable dans les milieux impérialistes et colonialistes. Qu'ils sachent que ces amis de la onzième heure se serviront d'eux purement et simplement et qu'ils vont infailliblement au-devant des plus amères désillusions.

41. Quel intérêt peut avoir un chef d'Etat à s'isoler de sa patrie et à accepter l'amitié et la protection de ceux dont les intérêts sont diamétralement opposés au bien-être, à la dignité et à la liberté de son peuple? Le triangle Kasa-Vubu-Mobutu-Tshombé se trouve ainsi réalisé, et sa délégation aux Nations Unies, sur la demande empressée des Etats-Unis, parlera au nom d'un Congo qui ne saurait prétendre, en tout cas, être le Congo réel.

42. La nouvelle situation essaiera de garantir les intérêts économiques belges et la mainmise américaine sur les matières stratégiques extraites du sol congolais. Quant au soutien du Gouvernement français, il est loin, lui aussi, d'être désintéressé. Nous connaissons le plan machiavélique conçu par certains milieux colonialistes français et visant à la formation d'une république Mukongo, ou encore à la transformation de tout le Congo en un royaume Mukongo, qui engloberait également le Congo ex-français et l'enclave de Kabinda faisant actuellement partie de l'Angola.

43. Naturellement, ce plan ne peut qu'appuyer les tendances séparatistes au sein de la République du Congo, et c'est pourquoi ses animateurs les plus en vue multiplient leurs efforts de rapprochement entre l'abbé Fulbert Youlou, Kasa-Vubu, Mobutu et Tshombé.

44. Que représente, politiquement, l'approbation par les Nations Unies des pouvoirs présentés par le chef de l'Etat congolais? Voilà ce qu'elle signifie: Premièrement, une prise de position pour le chef de l'Etat congolais contre le Parlement et le gouvernement légal de la République du Congo; deuxièmement,

la reconnaissance de la sécession katangaise et la trahison de la mission de défense de l'unité et de l'intégrité territoriales du Congo qui, à l'origine, était un objectif fondamental de l'Organisation des Nations Unies dans ce pays; troisièmement, l'approbation des activités unilatérales du Gouvernement belge au Congo, lequel manipulé, comme on le sait, le collège des jeunes commissaires.

45. Il est parfaitement inutile d'insister sur la gravité d'un tel retournement et sur la perte de prestige dont l'Organisation des Nations Unies va souffrir auprès de l'opinion africaine et internationale, sans pour autant obtenir la moindre solution du drame congolais. Et que les impérialistes, surtout, ne s'estiment pas suffisamment protégés du fait qu'ils pensent avoir divisé les Etats africains! L'arbitre de la situation au Congo, c'est le peuple congolais lui-même et non les délégations ici présentes. C'est le peuple congolais qui a lutté vigoureusement contre la domination étrangère et c'est lui qui n'admettra pas une nouvelle forme d'exploitation. Aujourd'hui, certains Etats africains croient opportun de soutenir, aux côtés des colonialistes, le président Kasa-Vubu et sa délégation, mais ils ne tarderont pas à se rendre compte qu'en réalité ce n'est pas le chef de l'Etat qui est en cause, mais l'indépendance et l'intégrité du Congo. Nous ne doutons pas que tous les Etats d'Afrique s'unissent bientôt dans la même condamnation des colonialistes, lesquels n'ont nullement renoncé à leur domination en Afrique. Encourager la sécession au Congo, c'est mettre en danger l'unité de tous les Etats africains.

46. Aucun regroupement ethnique ou territorial ne peut réussir en Afrique si des forces impérialistes s'y associent en faisant semblant d'être désintéressées. Tout ce qui affaiblit le régime démocratique et parlementaire du Congo affaiblit la cause de l'indépendance et de l'unité, non seulement dans ce pays, mais dans toute l'Afrique en quête de sa personnalité. Ce serait une tragique erreur que de croire aux paroles d'amitié de certains gouvernements occidentaux qui, dans tous les pays où ils ont de l'influence, soutiennent les régimes de corruption et les fantoches, et compromettent à jamais le bonheur des peuples. Les impérialistes ne réussiront pas à cacher leur jeu et à se faire les arbitres entre les Etats africains, soi-disant divisés. Les peuples d'Afrique ne tomberont pas dans ce piège grossier, car ils savent qu'il n'y a pas de différend, entre eux, pour ce qui est de leur intérêt d'en finir avec la domination étrangère. N'ayant pas de conflits d'intérêt, les peuples d'Afrique refuseront de s'entre-déchirer à la grande satisfaction de leurs maîtres d'hier.

47. De l'avis de ma délégation, les mêmes qui, hier, étaient farouchement opposés à la libération politique de l'Afrique veulent aujourd'hui créer de soi-disant tendances en Afrique pour masquer leur vrai visage de néo-colonialistes. Même si une délégation "préfabriquée" occupe ici le siège du Gouvernement central de la République du Congo, la victoire des impérialistes n'en serait pas pour autant assurée. Les vrais problèmes congolais subsisteront, et il faudra s'y attaquer, pour les résoudre. Il faudra mettre un terme à l'insécurité générale qui règne actuellement au Congo et maintenir l'armée dans son vrai rôle de gardienne de la paix et de la tranquillité publiques. On ne pourra pas indéfiniment s'opposer à la réouver-

ture du Parlement congolais. Il faudra nécessairement, qu'on le veuille ou non, libérer le Gouvernement congolais; sinon la situation ne fera que se détériorer, et seront emportées dans son sillage toutes les constructions factices que l'on a montées pour tromper le peuple congolais. Le régime Mobutu ne tiendra pas et son bilan ne sera que crimes, misère et indignité.

48. C'est parce qu'elle refuse de s'associer à toute action ayant pour fin la liquidation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'unité du Congo que ma délégation, dans un ultime effort, a présenté l'amendement [A/L.322] demandant à l'Assemblée générale de surseoir à l'approbation des pouvoirs des représentants du Congo (Léopoldville). En cas de rejet de cet amendement, ma délégation ne se contentera pas de voter contre le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs; elle en tirerait les conséquences suivantes.

49. Le Gouvernement de la République de Guinée, informé des derniers événements de Léopoldville et du rôle que les Nations Unies s'apprêtent à jouer contre les intérêts du peuple congolais,

Constatant avec regret que les Nations Unies, si elles ratifiaient le mandat de la délégation proposée par M. Kasa-Vubu pour représenter la République du Congo au sein de l'Organisation internationale, cautionneraient par leur vote:

1) Le coup d'Etat inspiré et financé par le Gouvernement et les colons belges avec l'appui non déguisé de leurs principaux alliés;

2) La sécession de la province du Katanga où l'impérialisme travaille activement, avec le concours de quelques mercenaires africains, à saper l'unité et l'intégrité de l'Etat congolais;

3) L'autorité usurpée des commissaires généraux imposés à la tête de l'administration congolaise par la dictature militaire, et qui se sont révélés, dès l'abord, des instruments serviles du colonialisme belge et de toutes les forces impérialistes coalisées contre les intérêts supérieurs du peuple congolais,

Notant avec inquiétude et indignation ces manœuvres perfides qui vont aboutir à l'installation, au sein des Nations Unies, d'une représentation illégale de la République du Congo, en dépit de la décision précédente de l'Assemblée générale de surseoir à l'examen de cette question jusqu'au retour de la Commission de conciliation dont le départ pour le Congo est imminent, en dépit des protestations répétées et unanimes des deux Chambres du Parlement congolais dépositaire de la volonté populaire, celle de très nombreux porte-parole autorisés du pays ainsi que de très larges secteurs de l'opinion nationale du Congo,

Constatant que ces manœuvres tendant effectivement à fausser la nature, le sens et la portée de la mission de la Commission de conciliation, que certains Etats occidentaux cherchent ouvertement à transformer en instrument de leur politique aggressive contre le peuple du Congo, les institutions légales dont il s'est doté et les hommes auxquels il a fait confiance pour la conduite des affaires nationales,

Considérant que l'ensemble des faits et des manœuvres précités ont pour conséquence d'amener

l'action des Nations Unies au Congo dans une impasse totale, lourde de menaces explosives,

Notant avec inquiétude l'inefficacité des organismes d'intervention des Nations Unies au Congo, organismes détournés sciemment de leur objet ou paralysés par les pressions et les manœuvres préjudiciables aux intérêts majeurs du peuple congolais et à l'avenir des peuples africains,

Considérant enfin que la République de Guinée ne croit plus, dans ces conditions, pouvoir défendre les intérêts du peuple congolais dans le cadre de la Commission de conciliation et se trouve, de ce fait, contrainte de reviser sa position pour dissiper toute équivoque préjudiciable à la nation congolaise,

Mon Gouvernement a décidé, dans le cas d'un vote en faveur d'une délégation illégale et non représentative, de se retirer de la Commission de conciliation qui doit se rendre au Congo.

50. Le Gouvernement de la République de Guinée dénonce, en conséquence toutes les manœuvres colonialistes et impérialistes ourdies contre le peuple congolais, ses dirigeants authentiques et ses institutions démocratiques. Il exprime sa solidarité et celle du peuple guinéen au peuple congolais dans la douloureuse épreuve qu'il traverse et que traversent avec lui, tous les peuples africains. Il renouvelle sa confiance totale et celle du peuple guinéen dans l'issue victorieuse du combat patriotique que mène le peuple congolais contre le colonialisme et l'impérialisme pour son indépendance, son unité et l'intégrité de son territoire national.

51. M. AW (Mali): Ma délégation avait vivement souhaité l'ajournement de la discussion du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, conformément à la décision par laquelle l'Assemblée avait suspendu le débat sur la situation dans la République du Congo, le 9 novembre [913ème séance, par. 162]. La motion du Ghana demandant l'ajournement indiquait comme motif qu'il fallait permettre à la Commission de conciliation désignée pour se rendre à Léopoldville de s'acquitter tout d'abord de sa tâche. Nous avons, par conséquent, estimé, il y a 15 jours à peine, que l'affaire congolaise ne pourrait que se compliquer davantage si un débat s'instaurait en ce moment, dans l'atmosphère de tension que l'on connaît, et qui est encore plus défavorable aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a 15 jours. En effet, la venue de M. Kasa-Vubu à New York et la décision prise par la Commission de vérification des pouvoirs sont de nouveaux éléments intervenus depuis la suspension des débats. Ce sont des éléments qui rendent encore plus négatives les discussions que nous engagerions aujourd'hui.

52. Il ne faudra pas nous dire que la séance d'aujourd'hui ne comporte pas la discussion générale de la situation au Congo et ne vise que l'adoption du projet de résolution de la Commission de vérification des pouvoirs [A/4578, par. 13]. Chacun sait parfaitement que la discussion de ce rapport soulèvera tout autant que le deuxième rapport de M. Dayal [A/4557] la discussion générale, quant au fond, du problème congolais. Il y a là une manœuvre aux ficelles trop grosses, et en présence de laquelle, à notre avis, il serait coupable de se taire.

53. Nous serions d'autant plus coupables que le jeu dans lequel on voudrait nous entraîner pourrait nous conduire très loin: il pourrait nous conduire à la

catastrophe. Tous les représentants se souviennent de l'atmosphère dans laquelle fut voté l'ajournement du débat sur le Congo, une atmosphère tendue, une atmosphère passionnée et, à l'issue de la séance, un scrutin dont le résultat a montré au camp occidental qu'il avait subi une défaite, et ce parce que le groupe africano-asiatique avait fait bloc s'agissant d'une question qui le concernait directement. Quelques jours plus tard, dans un autre débat [914ème séance] — le Président me permettra de rappeler en deux mots qu'il s'agissait du débat relatif à l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social — les Africano-Asiatiques ont encore tenu l'Occident en échec, toujours pour la défense de nos intérêts directs, menacés par des considérations de guerre froide.

54. J'ai voulu faire ce rappel pour indiquer que le débat de ce matin est instauré dans un esprit revanchard, pour effacer ces défaites, les défaites des semaines écoulées. Ceux qui ont demandé cette séance plénière savaient pertinemment que le groupe africano-asiatique allait s'y opposer: les Africano-Asiatiques ont de la suite dans les idées, et il ne pouvait leur échapper qu'il s'agissait de remettre en cause la décision de l'Assemblée générale qui avait eu pour but d'ajourner tout débat sur le Congo en attendant que la Commission de conciliation remplisse sa mission.

55. Les délégations qui ont exigé la présente séance savaient que nous demanderions un ajournement, pour être conséquents avec nous-mêmes. Elles se sont alors livrées, dans les couloirs, aux manœuvres nécessaires. Elles ont fait ce qu'il fallait pour briser le front qui s'était spontanément constitué entre les délégations africano-asiatiques le 9 novembre, et elles se sont assuré d'avance de sortir vainqueurs dans le vote d'ajournement que nous ne pouvions pas ne pas demander.

56. Bien sûr, ce n'est pas pour cette simple satisfaction d'amour-propre que la séance d'aujourd'hui a été convoquée. On nous demande d'adopter les conclusions de la Commission de vérification des pouvoirs pour permettre à la délégation présentée par M. Kasa-Vubu de s'installer au siège du Congo. Ensuite, la Commission de conciliation ou n'importe quelle autre mission pourra se rendre au Congo, tandis qu'aux Nations Unies M. Bomboko, avec sa suite, pourra toujours nous dire: "J'y suis, j'y reste"; qu'il représente le Congo ou non, cela n'a aucune espèce d'importance.

57. On ne cesse de nous répéter que M. Kasa-Vubu est le chef de l'Etat, comme si la solution du problème congolais consistait simplement à établir qui est le chef de l'Etat. Si l'Assemblée accepte aujourd'hui d'installer la délégation dirigée par M. Bomboko, elle aura cautionné une manœuvre de grand style qui vise des buts diamétralement opposés à l'objet de nos préoccupations.

58. L'installation d'une délégation dirigée par M. Kasa-Vubu n'est que la première étape d'un processus qu'il est facile d'imaginer. Une fois un siège obtenu aux Nations Unies, on trouvera également un territoire Kasa-Vubu au Congo, un fief Kasa-Vubu, découpé quelque part dans la République du Congo, dans la province de Léopoldville, ou ailleurs, un fief qui sera gardé par la Force des Nations Unies ou toute autre force impérialiste étrangère. Le morceau

de territoire qui sera ainsi affecté à M. Kasa-Vubu sera le Congo libre. On demandera à vos pays respectifs de le considérer comme tel, même s'il ne s'agit que d'un arpent de terre. Il aura son président, sinon son libérateur. Il aura déjà obtenu son siège aux Nations Unies à la suite du vote que vous risquez d'émettre aujourd'hui. M. Lumumba — ou tout autre patriote congolais — pourra alors rassembler tout le peuple congolais derrière lui, le Parlement congolais pourra délibérer tant qu'il voudra, on vous dira qu'il s'agit d'un gouvernement fantoche, d'un parlement fantoche, voire, peut-être, d'un soi-disant peuple congolais.

59. Voilà ce que j'imagine, voilà ce qu'il pourrait y avoir au bout de la voie dans laquelle on vous demande de vous engager. Il est d'autant plus facile de l'imaginer que nous avons un exemple vivant de ce phénomène sous les yeux, un phénomène qui empoisonne l'atmosphère des Nations Unies depuis 14 ans et dont maintenant nous sommes tous las.

60. Ma délégation est fermement convaincue que ce n'est pas là la voie qui mènera vers un règlement du problème congolais. Nous sommes convaincus que le coup de force qu'on veut imposer à l'Assemblée risque de constituer le point de départ de l'aventure la plus dangereuse pour la paix du monde. Si nous cautionnons cette tentative, nous pourrions, à plus ou moins brève échéance, être les témoins d'une nouvelle guerre de Corée. Ce ne sera pas la guerre froide, mais la guerre chaude, la vraie, avec toutes les conséquences que cela comporte. Je souhaite vivement me tromper.

61. Ce qui nous est proposé aujourd'hui n'est pas une solution du problème congolais. Pour ma délégation, pour tous les Africains et pour tous les hommes de bonne volonté épris de paix et de justice, s'il y a un problème congolais, c'est parce que des millions d'hommes et de femmes se trouvent sous la menace de la famine et de la misère, que tout un peuple se trouve au bord du chaos organisé, et ce uniquement parce qu'ils ont voulu disposer d'eux-mêmes.

62. Pour nous, le problème congolais consiste à trouver un remède à cet état de choses, à sauver ce peuple en ramenant la concorde et l'ordre, la paix et la sécurité dans ce coin d'Afrique. Voilà ce qui, pour nous, constitue le problème congolais. Mais nous constatons que le problème congolais ne se pose pas dans les mêmes termes pour d'autres. Pour d'autres, en effet, trouver une solution au problème congolais, c'est trouver le moyen de faire en sorte que les Russes ne prennent pas la place des Belges, que l'Est ne supplante pas l'Occident dans cette région d'Afrique. Il serait bon de s'entendre sur les vocables que nous utilisons, de nous entendre d'abord sur l'expression "problème congolais", car il va sans dire que, si nous ne parlons pas du même problème, nous ne pouvons pas chercher la solution dans la même voie. Nous devons parler franchement, très franchement, parce que nous estimons que la circonstance est beaucoup trop grave. Nous ne voyons pas pourquoi il serait interdit de dire ici ce qui se dit dans les couloirs des Nations Unies, dans tous les salons de New York et d'ailleurs, et qui s'imprime dans la presse du monde entier. Après tout, le dernier attribut qu'il n'est pas possible de retirer à toute personne montant à cette tribune, tant qu'il existera une Organisation des Nations Unies, c'est

le courage de ses opinions. Quand on arrive au point où nous en sommes, n'en déplaise aux spécialistes de ce qu'il est convenu d'appeler la diplomatie, il est de notre devoir de dire ici ce que l'on ne cesse de chuchoter, ce que chacun constate et que beaucoup voudraient taire.

63. Il y a longtemps que le sort des populations congolaises a cessé de préoccuper certaines des délégations qui parlent beaucoup du problème congolais. La presse américaine et toute la presse du monde occidental ramènent ce drame à un "match" Lumumba contre Kasa-Vubu, Russes contre Américains. Si M. Lumumba l'emporte, c'est l'équipe soviétique qui l'aura remporté sur l'équipe américaine.

64. Voilà en quels termes se pose désormais le problème congolais, et c'est là le véritable drame. Le problème étant posé sous cette forme tous les moyens sont bons, tous les coups permis pour gagner une manche de la "compétition". Nous devons dire ici que nous ne sommes pas d'accord avec cette façon d'envisager les choses. Nous ne sommes pas d'accord avec la solution qu'envisagent les Occidentaux au problème congolais, et, si nous estimons que les Etats-Unis encourgent une part de responsabilité, c'est simplement parce que nous sommes conséquents avec nous-mêmes, car nous avons déjà exprimé ici à maintes occasions que les rivalités entre l'Est et l'Ouest se ramènent à une compétition des Etats-Unis et de l'Union soviétique, dans quelque domaine que l'on se place.

65. La presse américaine nous dit chaque jour: "Tout, mais pas Lumumba!" Je m'empresse d'ajouter que mon propos n'est pas de me faire l'avocat de M. Lumumba, mais, quand j'entends dire que la venue au pouvoir de M. Lumumba serait une défaite américaine et une victoire russe, je suis obligé de déclarer que ma délégation n'est pas et ne sera jamais d'accord avec cette thèse. Nous ne sommes pas d'accord, car, en remontant le cours des événements, que constatons-nous? Quand les Belges, au lendemain de l'indépendance du Congo, ont mis en place leur dispositif de subversion, M. Patrice Lumumba, premier ministre, avait demandé l'aide communiste, et son appel recevait un écho favorable, en même temps que les troupes des Nations Unies commençaient à débarquer au Congo.

66. Je ne veux pas m'attarder sur ce rappel, mais je voudrais dire simplement que, lorsque l'Organisation des Nations Unies a pris les choses en main et que nos résolutions ont recommandé à tous les pays de ne pas apporter d'assistance directe au Gouvernement central congolais, l'Union soviétique a obtempéré. Malheureusement, l'Occident ne peut en dire autant. Les Belges sont au Congo, reviennent au Congo, encadrent le Congo. Les Belges, c'est l'Occident, c'est l'OTAN. Supposons même, d'ailleurs, que M. Kasa-Vubu soit l'homme des Américains et que M. Lumumba soit l'homme des Russes. Mais nous, que demandons-nous aux Nations Unies? Simplement de ne pas prendre parti et de revenir à la légalité congolaise.

67. Nous demandons que M. Kasa-Vubu soit considéré comme le chef de l'Etat; nous demandons que M. Patrice Lumumba soit considéré comme premier ministre, ne serait-ce que comme premier ministre révoqué, mais premier ministre révoqué dans ses fonctions en attendant que le Parlement souverain entérine sa révocation et procède à une nouvelle

investiture, conformément à la Loi fondamentale de la République du Congo. Nous demandons que le Parlement congolais soit considéré comme l'autorité suprême, tant que l'on n'aura pas procédé à une nouvelle consultation populaire.

68. Certains des orateurs qui m'ont précédé ont déclaré que ce qui est demandé à l'Assemblée générale, à cette séance, est très simple: il suffit d'installer la délégation de M. Kasa-Vubu. Ce que ces orateurs ont demandé est sans doute très simple, mais cela ne constitue pas une solution au problème congolais. Ce que nous demandons, nous, et que je viens de préciser — à savoir le retour pur et simple à la légalité — est tout aussi simple, et cela constitue une solution valable, je dirai même la seule solution valable du problème du Congo.

69. Je ne pense pas que l'on ait jamais demandé aux pays neutralistes, aux pays non engagés, de prendre une position aussi aisée dans un débat aussi grave. On ne saurait vraiment suivre les Etats-Unis dans la voie qu'ils proposent au Congo que si l'on est complètement et d'une façon inconditionnelle engagé dans la guerre froide aux côtés de l'Occident.

70. Nous sommes saisis aujourd'hui d'un rapport qui a été adopté par une majorité des pays occidentaux — la majorité habituelle qui a imposé sa loi au sein de la Commission de vérification des pouvoirs, suivant la discipline classique du groupe auquel chacun d'entre eux appartient. Tout au long de ces débats, nous avons souffert d'entendre répéter, à satiété, que M. Kasa-Vubu est le chef de l'Etat incontesté, le seul pilier qui reste debout au milieu des ruines congolaises. Qu'il me soit permis de faire, à mon tour, quelques remarques.

71. M. Kasa-Vubu dit à qui veut l'entendre — évidemment avec plus ou moins de réserve, selon qu'il se trouve devant les appareils de télévision ou dans un cercle d'amis — qu'il a eu affaire à trois rébellions successives. Les trois rebelles de M. Kasa-Vubu son : M. Lumumba, le colonel Mobutu et — tenez-vous bien — le Parlement congolais.

72. Cui, M. Kasa-Vubu a estimé que le Parlement congolais s'était rebellé en votant la confiance à M. Lumumba alors qu'il avait révoqué ce dernier. Le Parlement a été mis en congé indéfini, en violation flagrante de la Constitution; il a été déclaré illégal par M. Kasa-Vubu. Et l'on vient ensuite nous présenter, aujourd'hui, ce citoyen d'un pays démocratique qui déclare que le Parlement de son pays est illégal, que tout, au Congo, est illégal, sauf un homme — M. Kasa-Vubu, un homme qui ne veut pas de parlement, pas de référendum, et qui vient simplement nous dire: "Le Congo, c'est moi." Avec tout le respect que nous devons à cette honorable personnalité, qui est sans aucun doute de bonne foi, nous sommes obligés de dire que nous ne sommes pas d'accord.

73. Nous ne contestons pas que M. Kasa-Vubu soit le chef de l'Etat. Nous ne disons pas que M. Lumumba est l'autorité qu'il faut lui substituer. Nous demandons simplement à M. Kasa-Vubu de réunir le Parlement, pour que celui-ci confirme tout ce que l'on voudrait que nous prenions ici pour parole d'évangile; nous demandons à M. Kasa-Vubu qu'il nous dise pourquoi il ne relève pas le défi qui a été lancé la semaine dernière par M. Lumumba: pourquoi ne propose-t-il pas de donner la parole au peuple congolais?

74. Nous n'avons rien contre la personne de M. Kasa-Vubu; mais nous ne voyons pas pourquoi il viendrait nous demander une investiture qu'il ne veut pas solliciter de son parlement et de son peuple.

75. Je ne me propose pas de reprendre les dissercations juridiques qui ont déjà été faites sur la Loi fondamentale du Congo. Les orateurs qui m'ont précédé ont démontré, brillamment et sans équivoque pour tout homme de bonne foi, que M. Kasa-Vubu n'est le chef de l'Etat qu'autant que l'on puisse considérer le Parlement congolais comme la suprême autorité souveraine et le Gouvernement central présidé par M. Lumumba comme chargé de diriger la politique du pays jusqu'à nouvelle décision du Parlement. Je voudrais me borner à réfuter un argument déduit du droit international, et qui nous a paru tiré par les cheveux.

76. A la séance du 9 novembre, on a parlé de la situation révolutionnaire du Congo. Je voudrais demander aux éminents juristes qui appuient leur thèse sur le fait que le Congo se trouve être dans une situation révolutionnaire, de nous dire si la jurisprudence internationale a jamais connu le cas d'un pays en révolution qui ait fait appel à une force de police internationale, et à laquelle le chef du gouvernement eût délibérément confié le maintien de l'ordre?

77. La Force des Nations Unies a été appelée — ne l'oublions pas — par un gouvernement qui était bien en selle; la Force des Nations Unies contrôle la situation dans un pays où elle a reçu mandat de maintenir l'ordre et la sécurité. Est-il besoin d'ajouter: et la légalité? La Force des Nations Unies assiste à la destitution illégale d'un gouvernement, et c'est l'Organisation des Nations Unies qui se met à chercher aujourd'hui où est l'autorité légale. Quel est le juriste qui peut nous indiquer un seul exemple identique dans l'histoire, ancienne ou contemporaine?

78. Que l'on ne vienne pas citer l'exemple de Suez. Il ne s'agissait pas, alors, d'un pays en révolution: il n'y avait pas de révolution en Egypte, pas plus qu'il n'y a de révolution aujourd'hui au Congo. Les deux pays ont été victimes de l'agression impérialiste, mais là s'arrête la similitude entre les deux cas, car le président Nasser est resté solidement installé à son poste. On ne saurait par conséquent nous citer l'exemple de Suez. Je répète aux spécialistes du droit international qui m'ont précédé à cette tribune que leur tentative du 9 novembre n'a pas ébranlé un instant notre conviction que M. Kasa-Vubu ne saurait être considéré comme la seule autorité du Congo. Nous restons convaincus qu'aujourd'hui la légalité congolaise est délibérément foulée aux pieds par les puissances qui voudraient entraîner les Nations Unies dans une complicité lourde de conséquences. Aucune argutie juridique ne saurait ébranler notre conviction sur ce point.

79. Pour sortir de l'imbroglio, nous revendiquons simplement pour le Congo, pour le peuple du Congo, le droit à l'autodétermination, pour que ce peuple puisse désigner ses porte-parole authentiques, incontestables. Nous pensons très sincèrement que l'affection de la place du Congo aux Nations Unies dans les conditions qui nous sont proposées — car c'est bien d'une affection qu'il s'agit — ne serait ni juste ni sage. Une telle décision risque de conduire à la guerre — ce que tous nos efforts ici tendent à conjurer.

80. Les jeunes Etats que nous sommes sont arrivés aux Nations Unies remplis d'espoir. Nous sommes venus, le cœur gonflé de joie, avec cette sorte de fierté que l'on ressent à l'idée que l'admission, dans cette enceinte, est la consécration de notre majorité, avec l'honneur et le privilège de pouvoir participer désormais à la discussion de choses sérieuses, à des débats plus importants que ceux de nos assemblées nationales, à des débats qui concernent le sort du monde, lorsqu'ils ne décident pas du sort de l'humanité.

81. Nous sommes venus ici remplis d'espérance, car nous avions pris connaissance de la Charte des Nations Unies, si belle et si noble dans ses termes et dans ses buts: droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, solidarité humaine pour le progrès économique et social de tous les peuples. C'est une magnifique profession de foi qui nous séduisait et nous attirait irrésistiblement vers la grande Organisation, une perspective qui nous servait de stimulant dans nos efforts, dans notre lutte pour l'indépendance nationale.

82. Après deux mois d'expérience dans l'Organisation, quelques-uns d'entre nous — et je suis de ceux là — connaissent le désarroi. Nous commençons à faire la part du mirage dans ces merveilleuses perspectives qui nous avaient tant séduits, le doute commence à s'installer là où jusqu'alors il n'y avait que foi dans le destin du monde garanti par la Charte des Nations Unies. Les intrigues de couloirs, l'intimidation, le neutralisme affecté — si telle est la règle du jeu, les hommes de bonne foi que nous sommes ne sont pas à la hauteur de la tâche.

83. Plus d'un débat s'est déroulé dans cette enceinte, à l'issue duquel nous n'avons pas eu le sentiment que la justice et le bon droit ont eu gain de cause. Nous avons vu opposer l'usage au règlement pour empêcher certaines voix de se faire entendre. Nous avons vu et nous continuons de voir foulé aux pieds les droits les plus légitimes de tout un peuple. Nous avons assisté à des scrutins dont il nous est impossible de comprendre le sens. Et pourtant nous avions placé tant d'espoirs en cette organisation, qui nous apparaissait comme le garant de notre indépendance et d'une coopération plus particulièrement fructueuse pour les pays sous-développés que nous sommes.

84. Le Congo est en train de devenir le tombeau de nos espoirs, au moment où nous croyions y trouver notre meilleur soutien pour la liquidation complète du colonialisme. Aujourd'hui, les peuples africains ont une parfaite conscience de leurs responsabilités, du danger du néo-colonialisme. Nous ne nous contentons pas d'avoir un hymne et un siège aux Nations Unies, comme certains pourraient l'espérer. Nous entendons assumer les responsabilités de notre indépendance: si nous nous sommes battus pour reconquérir notre liberté et notre dignité, c'est parce que non seulement nous sommes convaincus que l'assujettissement d'un peuple par un autre est intolérable, mais aussi parce que nous pensons que nous sommes réellement prêts pour l'exercice de la souveraineté totale. Nous ne tolérons pas que l'on prétende aujourd'hui nous indiquer le sens de nos intérêts; nous nous méfions de tout étranger qui voudrait se montrer plus averti de nos problèmes, plus conscient des impératifs de notre évolution, que, nous-mêmes, et notre méfiance est encore plus grande lorsque cet étranger, c'est l'ancienne métropole, toujours encline à un pa-

ternalisme qui jamais n'est désintéressé et dont nous n'avons que faire.

85. Nous avons le sentiment que, dans l'association de nations souveraines que nous constituons ici, il n'y a pas d'Etats majeurs ni d'Etats mineurs; l'admission d'un Etat au sein de cette organisation suppose que son gouvernement est capable de prendre ses responsabilités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le privilège que constitue pour un Etat le fait d'intervenir dans les affaires internationales implique qu'il est à même d'avoir son jugement propre, qu'il n'a pas besoin d'un tuteur, à fortiori d'un maître dont il aurait à admettre la supériorité à tous égards.

86. Il est plus sage, il est plus constructif, de se taire lorsque l'on estime qu'un problème vous dépasse.

87. Dans la crise de conscience que ne manquera pas de provoquer, à plus ou moins brève échéance, la décision inopportun que la Commission de vérification des pouvoirs demande à notre assemblée de prendre, un certain nombre d'Etats africains, qui se sont déjà exprimés, risquent d'endosser une très lourde responsabilité. Nous ne voulons pas douter de leur bonne foi, mais nous nous permettons de leur demander d'être un peu plus vigilants. L'arme choisie par le néo-colonialisme pour reconquérir ses priviléges est la division des Africains, la division de tous les peuples d'Afrique dont l'ambition commune est de se libérer. On propose aux jeunes Etats africains toutes sortes de communautés, toutes sortes d'alliances avec ceux-là mêmes dont les intérêts sont en opposition directe avec nos aspirations, ceux-là mêmes qui sapent systématiquement la moindre tentative d'unité et de solidarité africaines.

88. En tant que pays dépendants, nous étions sans défense devant les intrigues du colonialisme qui disposait de mille moyens pour nous dresser les uns contre les autres: pression morale directe, distribution de distinctions honorifiques, priviléges spéciaux d'assistance technique pour ceux d'entre nous qui étaient jugés les plus sages — les moins sages étant, bien entendu, ceux dont les propos ne plaisaient pas. Maintenant que ces temps sont révolus, on cherche à nous opposer les uns aux autres sur la scène internationale, on voudrait que nous nous donnions ici en spectacle, que nous amusions la galerie en échangeant des diatribes sous le regard râleur de ceux qui collent l'étiquette communiste au dos de tous les Africains qui découvrent le piège du colonialisme.

89. Nous ne nous y trompons pas et nous demeurons vigilants, face aux assauts répétés qui sont livrés contre l'esprit de Bandoung. Les tentatives de création de clans dans les rangs des pays sous-développés, selon le critère de la langue, sont vouées à un échec certain, car nous sommes persuadés que les erreurs, les écarts de langage de certains porte-parole de l'Afrique ne sont dus qu'à un simple effet de surprise devant la nouvelle condition africaine.

90. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'histoire des mouvements politiques en Afrique noire au cours de ces trois dernières années, pour se rendre compte que les Africains s'entendent toujours quand on les laisse entre eux. M. Kasa-Vubu et M. Lumumba se retrouveront dès qu'on les aura laissés en paix.

91. Nous ne pouvons pas accepter que nos territoires soient disputés à la foire d'empoigne. Ni l'aide matérielle, ni les enveloppes individuelles glissées sous

la table, rien, absolument rien, ne pourra maintenir nos jeunes Etats dans le sillage des tacticiens du néo-colonialisme. La libération effective de nos pays se fera inéluctablement par la volonté des masses populaires. Nous avons déjà eu l'occasion de l'affirmer du haut de cette tribune: il y a, au problème de l'évolution des anciens pays dépendants et coloniaux, un dénominateur commun qui est la nécessité, pour les dirigeants, pour les porte-parole, de s'appuyer sur les masses populaires et de tenir compte, à tout moment, de leur volonté, quelles que soient les aspirations exprimées. Ces aspirations vont toujours vers le même but, se résument toujours en ceci: se libérer de la domination, sous quelque forme qu'elle se présente.

92. Aucun homme, fût-il chef d'Etat, ne peut s'opposer indéfiniment aux aspirations de son peuple. La prise de conscience du peuple peut être retardée, elle peut se faire d'une manière plus ou moins accélérée, mais elle se produira toujours, inéluctablement. Tout pays, et singulièrement tout pays sous-développé, qui ne s'appuie pas sur les masses populaires est en retard d'une révolution. Il en sera ainsi au Congo, comme partout ailleurs. Il est vain d'imaginer des artifices, de faire des calculs. Il serait vain de vouloir avoir une tête de pont au Congo; il serait vain de mobiliser des ressources matérielles pour orienter le destin de tout un peuple, car le peuple a toujours le dernier mot.

93. La solution du problème congolais ne réside pas dans un choix entre M. Kasa-Vubu et M. Lumumba. La condition sine qua non du retour à la paix et au calme au Congo, c'est que toutes les puissances étrangères laissent les Congolais en paix, qu'elles les laissent entre eux.

94. Si nous adoptons les conclusions de la Commission de vérification des pouvoirs, cela signifierait, pour des millions de Congolais, que les Belges et leurs alliés ont "gagné un match", et cela ne résoudrait rien; cela signifierait, pour des millions de Congolais, que l'Organisation des Nations Unies a pris parti. Nous aurions simplement fait faire à la jeune République du Congo un pas de plus vers l'incendie qui risque d'embraser le monde. C'est pourquoi ma délégation votera contre la recommandation tendant à faire siéger la représentation congolaise qui nous est présentée. Les considérations exprimées dans le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ne nous ont pas convaincus, loin de là. Je voudrais en dire deux mots avant de terminer.

95. Comme il est précisé dans ce rapport, on se souviendra qu'à la séance plénière du 20 septembre 1960, l'Assemblée générale, sur la proposition du Président, avait renvoyé la question de la reconnaissance de la délégation du Congo à la Commission de vérification des pouvoirs, "la situation constitutionnelle et politique de ce pays [étant] malheureusement loin d'être claire". [864ème séance, par. 63.]

96. Cela nous amène à poser deux questions. La première est celle-ci: l'Assemblée générale, en prenant cette décision, pensait-elle que la Commission de vérification des pouvoirs aurait la vertu de résoudre les difficultés politiques et constitutionnelles du Congo, ou bien pensait-elle qu'il était sage de laisser l'affaire devant la Commission de vérification des pouvoirs en attendant que les Congolais puissent résoudre eux-mêmes leurs problèmes avec l'aide

loyale et désintéressée des Nations Unies? Et voici la deuxième question: la situation constitutionnelle et politique de la République du Congo demeure-t-elle toujours incertaine, ou bien, au contraire, cette situation est-elle aujourd'hui sans nuages en sorte que l'Assemblée générale puisse se sentir autorisée à reconstruire la décision du 20 septembre 1960 et à installer sans risque une délégation congolaise?

97. Si tel est le cas, nous sommes fondés à nous demander pourquoi l'Organisation des Nations Unies enverrait une commission de conciliation au Congo alors que l'instance suprême de l'Organisation — l'Assemblée générale — aura décidé que la situation intérieure congolaise est très claire et qu'elle lui permet maintenant de trancher la question épique de la représentation du Congo aux Nations Unies. La question est valide.

98. Ma délégation pense qu'il serait inconséquent de dépêcher à Léopoldville une prévue commission de conciliation après avoir délibérément approfondi le fossé qui divise les dirigeants congolais en prenant parti pour tel Congolais contre tel autre Congolais.

99. En ce qui concerne donc cette commission de conciliation, il serait bon de signaler que le New York Times du samedi 19 novembre nous annonce que le régime militaire de Kasa-Vubu nous a prévenus vendredi qu'il utiliserait la force, si cela était nécessaire, pour empêcher la visite de la Commission de conciliation.

100. Je ne sais pas si tous les membres de la Commission de conciliation ont pris connaissance de cette nouvelle. Ma délégation et mon gouvernement ont trop de respect pour le martyre de nos frères congolais pour que nous puissions accepter à la légère de nous associer à une mascarade qui, à nos yeux, serait une insulte à ceux qui, chaque jour, meurent au Congo. Aussi nous réservons-nous le droit de reconstruire notre position quant à notre participation à la Commission de conciliation.

101. Encore une fois, je dirai pour conclure que la solution du problème congolais implique le retour à la légalité. Et si l'on prétend ne plus savoir où est la légalité parce qu'elle a été assassinée sous le regard des Nations Unies, si l'on ne sait plus où est la légalité, il ne reste qu'à recourir au peuple congolais. Ce recours peut se faire à deux niveaux au moins, soit en convoquant le Parlement souverain pour le laisser délibérer, soit en organisant une consultation populaire directe. Il n'y a absolument pas d'autre issue au problème congolais. Voter pour le projet de résolution qui nous est présenté, c'est voter contre une république indépendante et souveraine au Congo.

M. Hasan (Pakistan), vice-président, assume la présidence.

102. M. VIDIC (Yougoslavie) [traduit de l'anglais]: Je tiens à souligner, tout d'abord, qu'il ne convient pas de lier le point de vue de la délégation de Yougoslavie concernant le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, que je m'apprête à exposer, à nos vues sur la situation juridique concernant la présidence du Congo. Il s'agit là de deux questions distinctes. Inutile de dire que, pas plus que d'autres, ma délégation ne conteste le droit et les prérogatives du président Kasa-Vubu.

103. Ce qui nous intéresse ici, c'est de savoir si l'adoption du projet de résolution contenu dans le rapport dont l'Assemblée est saisie peut contribuer à résoudre la crise congolaise, et si les Nations Unies doivent ou non prendre les mesures que préconise la majorité de la Commission de vérification des pouvoirs.

104. Nous sommes convaincus que toute solution qui pourrait nous être proposée ici devrait viser à normaliser la situation au Congo, ce qui revient à dire qu'elle devrait faire naître les conditions les plus favorables pour y parvenir, tant du point de vue de l'évolution intérieure du Congo lui-même que du point de vue des activités des Nations Unies dans ce pays. C'est ce souci, précisément, qui incita l'Assemblée générale à décider, le 9 novembre 1960, d'ajourner le débat sur la situation au Congo. Déjà à cette époque, il apparaissait clairement qu'en entamant le débat sur le fond de la question à la veille du départ de la Commission de conciliation, l'Assemblée ne pourrait que rendre plus difficile l'accomplissement de la tâche fondamentale de cette commission. C'est pourquoi nous pensons que l'Assemblée générale a pris la seule décision qui convenait.

105. Or, on insiste à présent pour nous faire adopter le projet de résolution proposé par la majorité de la Commission de vérification des pouvoirs, et l'on invoque pour cela les raisons formalistes suivantes, à savoir que l'ajournement du débat sur la situation au Congo constitue une question à part et que, l'Assemblée générale n'ayant pas eu à sa disposition le rapport sur le Congo de la Commission de vérification des pouvoirs au moment où elle prit la décision d'ajourner le débat sur la situation au Congo, cette décision ne saurait s'appliquer ni au rapport ni à la recommandation qu'il contient. Cependant, personne ne peut aujourd'hui raisonnablement contester le fait que la recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs est étroitement liée, quant au fond, à la crise congolaise; il est évident qu'en adoptant dès à présent une décision de cet ordre, nous préjugerions la solution de la crise sans tenir compte de la volonté du peuple congolais. C'est précisément pour aider à résoudre la crise devant laquelle nous nous trouvons, et pour être informée avec exactitude des faits qui peuvent contribuer à cette solution, que l'Assemblée générale a décidé, au cours de sa session extraordinaire d'urgence, d'envoyer au Congo une Commission de conciliation [résolution 1474 (ES-IV)].

106. Comme nous le savons tous, cette commission est sur le point de s'embarquer. Nous sommes convaincus — et de nombreuses autres délégations le sont aussi — que la tâche de cette commission deviendrait beaucoup plus difficile, pour ne pas dire impossible, si nous adoptions maintenant une décision conforme à la proposition de la majorité de la Commission de vérification des pouvoirs. En effet, depuis le jour où nous avons pris la décision de remettre à plus tard le débat sur la situation intérieure au Congo, il n'est survenu, dans l'évolution de cette situation, aucun fait nouveau témoignant d'une amélioration des conditions et laissant espérer le dénouement de la crise. Au contraire, tous les documents dignes de foi que nous possédons, quelle que soit leur source, indiquent que la crise congolaise,

sous presque tous ses aspects, s'est considérablement aggravée, alors que la situation constitutionnelle elle-même fait l'objet d'autant de contestations qu'il y a 10 jours. Pour nous, il est manifeste qu'une décision hâtive de l'ONU ne pourrait, en ce moment, qu'aggraver encore la situation au Congo et compromettre définitivement toute perspective de normalisation et de réconciliation.

107. Dans ces conditions, pouvons-nous, pour une raison ou pour une autre, agir inconsidérément, sans réfléchir aux répercussions qu'entraînerait une telle action? Ce serait alors ne tenir aucun compte des raisons, justifiées et soigneusement pesées, qui nous avaient incités à prendre la décision de remettre à plus tard le débat sur la situation au Congo.

108. Il est extrêmement artificiel et formaliste, je l'ai déjà dit, de vouloir disjoindre le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs de la situation réelle au Congo et du fond même du problème qui préoccupe l'ONU depuis des mois. Nos déclarations, tant au Conseil de sécurité qu'à la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, nous ont permis d'exposer clairement aux autres délégations notre point de vue sur le problème général du Congo. Il est donc inutile d'y revenir. Je me bornerai à demander s'il est vraiment nécessaire de démontrer que la question de la représentation du Congo à l'ONU n'est qu'un aspect du problème. A ce propos, nous partageons entièrement les vues exposées par le représentant de l'Inde et les représentants d'autres pays qui ont fait valoir que les délégations des Etats auprès des Nations Unies représentent des gouvernements. Mais cette façon de voir rencontre quelque réserve auprès de ceux qui ne reconnaissent pas le gouvernement légitime de M. Lumumba; aussi l'ONU n'a-t-elle d'autre ressource, si elle veut réellement favoriser la réconciliation nationale au Congo, que de se garder de forcer une décision que le peuple congolais lui-même pourrait à bon droit contester. Pourquoi l'ONU se placerait-elle dans pareille situation?

109. Voilà pourquoi nous formulons les plus expresses réserves quant aux conséquences que pourrait avoir une telle décision, d'autant plus qu'une décision qu'on nous aurait incités à prendre de cette façon hâtive pourrait avoir, pour le Congo lui-même, les conséquences les plus dangereuses et de la portée la plus grave. A cela, chacun de nous doit réfléchir très sérieusement, car la principale tâche des Nations Unies au Congo est encore loin d'être accomplie. Que chacun de nous pense aux responsabilités qui nous incombent, qu'il considère que l'ONU a le devoir de faire régner l'ordre public au Congo et, ce faisant, d'aider à la réalisation des objectifs les plus pressants: le prompt retour à la légalité et la transmission des pouvoirs aux représentants élus du peuple congolais.

110. Par conséquent, nous voterons contre le projet de résolution présenté par la Commission de vérification des pouvoirs, car nous avons la conviction que, dans l'état actuel des choses, la ligne de conduite la plus sage consiste à attendre, pour prendre une décision sur cette question, de connaître les résultats des travaux de la Commission de conciliation.

La séance est levée à 13 heures.